Eglise Adventiste du Septième Jour de la Guadeloupe Département des Affaires Publiques et de la Liberté religieuse



OSER, SE LEVER, S'OPPOSER ET DÉFENDRE LES DROITS DES OPPRIMÉS.....









Abymes, le 15 décembre 2015

Habitation Lacroix Boite Postale 05 97 181 Les Abymes Guadeloupe Tél: 05 90 82 79 76 Fax: 05 90 83 44 24 adventiste federation@wanadoo.fr

Objet :

Journée mondiale de la liberté religieuse

Réf.: LR - N°19-12-15/PS/lc

Aux:

Pasteurs et Assistantes Pastorales,

Anciens,

Responsables du département des Affaires Publiques et de la Liberté Religieuse (APLR).

Chères Sœurs, Chers Frères, Chers Collaborateurs,

L'actualité ne cesse de nous rappeler chaque semaine que la liberté religieuse est une liberté fragile et incertaine dans plusieurs parties du monde. Mais à la fin de cette année, la France a été le point de mire du monde entier : la proclamation de l'état d'urgence a entraîné des décisions lourdes de conséquences en matière de liberté.

Et nous avons pu entendre les témoignages de membres d'Eglise de la Fédération France-Nord, qui, pour la première fois de leur vie, ont expérimenté l'impossibilité de se rendre un sabbat matin dans leur lieu de culte habituel. Pourquoi? A cause de l'interdiction de rassemblement du fait de l'état d'urgence instauré la veille après les terribles attentats de Paris. Conformément à cette mesure d'exception, décrété par le président de la République française et aux informations transmises par arrêté préfectoral, le samedi 14 novembre, les équipements publics et salles recevant du public étaient fermés jusqu'au lundi 16 novembre 8h. Ainsi les membres adventistes de la région parisienne sont donc restés chez eux. Les responsables de la Fédération France-Nord ont insisté sur l'importance d'avoir un engagement citoyen sans faille, sur un comportement sage et prudent, sans provocation quelconque.

Ainsi en l'espace de quelques heures, notre liberté religieuse a été momentanément perdue.... Les choses peuvent se passer très vite et ces libertés ne sont pas acquises définitivement. L'après 13 Novembre 2015 a et aura encore des conséquences dans la vie des citoyens. Le durcissement des lois sur la laïcité se fait jour. Et l'on peut voir clairement au nom d'une laïcité de plus en plus militante et agressive, la liberté religieuse de plus en plus menacée.

Le département des Affaires Publiques et de la Liberté Religieuse dans chaque section locale a donc toute sa raison d'être. Et particulièrement, dans ces circonstances, chaque section locale doit avoir un responsable de Liberté Religieuse. C'est ce département qui organise dans les églises du monde entier une journée mondiale de liberté religieuse qui est là aussi pour rappeler combien il est important de défendre la liberté religieuse, d'entretenir des relations avec tous les croyants, de collaborer avec d'autres qui comme nous reconnaissent que Dieu nous a créés libres, de défendre le respect des convictions, de promouvoir la tolérance et la liberté de conscience, même si parfois les avis des uns et des autres ne sont pas identiques. Voilà la raison d'être du département de la Liberté Religieuse au sein de l'Eglise Adventiste du 7ème jour.

Le 23 Janvier 2016 est la date retenue par la Conférence Générale pour la journée mondiale dédiée à la Liberté Religieuse. Ainsi toutes les églises adventistes du monde entier (72 144 églises et 67 000 groupes), dans 208 pays où l'Eglise Adventiste est représentée, inviteront leurs membres à réfléchir à la question de la liberté de conscience et de religion. D'après l'Organisation des Nations Unies, les points suivants peuvent être considérés comme des sujets majeurs : l'existence, la promotion et la protection de l'identité des minorités, la protection des droits des minorités religieuses, l'égalité et le refus de la discrimination¹. Il est indispensable d'agir pour garantir le droit des minorités à l'égalité et à la non-discrimination.

Au niveau de la Fédération de la Guadeloupe, nous aimerions que chaque section locale participe pleinement à cet événement même s'il n'y a pas de responsable de liberté religieuse nommé dans votre section locale : ainsi, chaque communauté, sous l'égide du Responsable Local d'APLR ou d'un ancien, aura l'occasion de réfléchir à la mission de l'Eglise pendant qu'il est encore temps. Nous le ferons grâce au message proposé qui s'intitule : « Oser, se lever, s'opposer et défendre les droits des opprimés ». Des suggestions pour des activités pratiques sont faites aussi pour l'après-midi.

Pensons aussi à prier pour toutes les personnes dans le monde qui sont actuellement persécutées, qui doivent se cacher pour pratiquer leur foi. Nous vous rappelons les membres adventistes emprisonnés, Bruno Amah au Togo et Sijjah Masih au Pakistan. D'autres chrétiens ou d'autres hommes de confessions religieuses autres que chrétiennes souffrent aussi de discriminations graves. Pensons à eux dans nos prières.

Comptant sur votre collaboration pour le succès de cette journée, recevez, Chères Sœurs, Chers Frères, Chers Collaborateurs, nos fraternelles salutations dans le Seigneur.

Patricia Sablier,

Responsable des Affaires Publiques et de la Liberté Religieuse

¹ Minority Rights: International Standards and Guidance for Implementation, United Nations Human Rights Office Of The High Commissioner, 2010, page 7.

SUGGESTIONS POUR LA PRÉPARATION DE LA JOURNÉE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE - 23 JANVIER 2016

C'est une journée au cours de laquelle on ne doit pas se contenter de lire un sermon au culte. Elle se prépare. Un certain nombre d'activités peuvent être prévues ce jour-là.

I. TEMOIGNAGES

A l'occasion de la rencontre/débat du samedi après-midi, inviter des membres de l'église locale ou d'une autre église à partager un témoignage positif sur le problème de la liberté religieuse auquel il a été confronté : parents d'élèves ; lycéens étudiants ; travailleurs ; employés etc.

II. PRIERE EN FAVEUR DES ELUS, DES PERSONNALITES, DES ÉGLISES ET DES QUARTIERS

Organiser une séance spéciale de prière en faveur des dirigeants locaux : Maires et adjoints, conseillers, députés, sénateurs, présidents et vice-présidents des collectivités locales.

Voici la recommandation :

- ✓ Conseillers municipaux et généraux : les églises (toutes les dénominations) de la circonscription ;
- ✓ Maires et Conseillers régionaux : les pasteurs ;
- ✓ Les Présidents des collectivités : le directeur fédéral APLR

III- PRIERES POUR LES HABITANTS DE CONTRÉES EXPOSÉES AUX PERSÉCUTIONS : cf article de l'hebdomadaire LA VIE..

Lire les persécutions dont ils sont l'objet

IV-EMISSIONS DE RADIO/PUBLICATIONS DU DÉPARTEMENT APLR

Faire la promotion des émissions de radio sur le thème de la liberté religieuse sur RVM. Le 3^{ème} samedi de chaque mois et rediffusées le dimanche matin

V- REVUE CONSCIENCE ET LIBERTE

Nous vous faisons parvenir également un bulletin de souscription à la revue « <u>Conscience et liberté</u> » seule revue en français, (11 euros par abonnement) pour que la section locale de votre église puisse l'offrir aux responsables des autres communautés religieuses de votre commune, aux chefs d'édilité ou à toute autre personne par exemple dans l'Education Nationale (Principal du collège de la commune, Proviseur du lycée) ayant un pouvoir décisionnel et qui pourrait être sensibilisés à la cause de la Liberté Religieuse.

Cette revue, commandée dès que possible ne sera disponible qu'en fin d'année. En attendant, nous avons à votre disposition des revues « <u>Conscience et Liberté</u> » : elles sont disponibles au Secrétariat du département des APLR à la Fédération.

Oser, se lever, s'opposer et défendre les droits des opprimés.....

Le courage de s'exposer et de s'opposer pour défendre les droits

Dora Bognandi-Patricia Sablier

Proposition de cantiques :

N°3

N° 131

Nº 403

Texte de méditation : Lecture : Esaïe 58: 5-7

Lectures complémentaires possibles : Tu affermis la droiture (Psaume 99:4) - Tu soutiens mon droit et ma

cause (Psaume 9:4)

Dieu, souvent caricaturé par ceux qui ne le connaissent pas comme celui qui limite la libre expression des individus, est en fait présenté dans la Bible comme celui qui établit et qui défend les droits humains. Il l'a fait avec Adam et Ève en acceptant leur rébellion, il l'a même fait avec le meurtrier Caïn. Et il continue à le faire même aujourd'hui. Parce qu'll respecte profondément tous les êtres humains, Il demande à son peuple de défendre particulièrement le droit des plus faibles, des pauvres, des opprimés, comme Esaïe 58 affirme.

La Bible est riche d'épisodes qui racontent l'histoire de femmes et d'hommes courageux qui ont su lutter pour la justice. Les gouvernements du monde, dans l'exercice du pouvoir, ne mettent pas toujours l'accent sur les droits des individus ; généralement, la raison des plus forts et de ceux qui détiennent le pouvoir l'emporte sur les faibles. Mais Dieu, qui agit d'une manière différente, invite quiconque qui veut le suivre à oser, se lever, s'opposer et défendre les droits des opprimés, même s'il doit payer un prix élevé en raison de son engagement.

Puisque les enfants de Dieu, d'une manière générale, exercent rarement des mandats politiques et s'engagent peu dans la vie de leur cité, quand un État a des lois injustes qui ne garantissent pas les droits des plus faibles, que pouvons-nous faire? La Parole de Dieu et l'Histoire nous en offrent des exemples éloquents.

1

DIEU ET LES DROITS HUMAINS

⇒ Defendre le droit d'exister

Ainsi parle l'Eternel : pratiquez la justice et l'équité (Jérémie 22:3)

Schiphra et Pua Exode 1:13-21

A une époque où le grand Pharaon de l'Egypte, le souverain le plus puissant de son temps, régnait, deux sages-femmes du peuple d'Israël, esclave en Egypte, n'eurent pas peur du pharaon parce qu'elles craignaient Dieu et elles sauvèrent la vie de beaucoup d'enfants. Il est surprenant que le texte biblique ne mentionne pas le nom du pharaon (ce n'est pas très important, peut-être, de rappeler le nom de ceux qui vivent pour détruire les autres), mais l'auteur de l'Exode, a conservé précieusement les noms de Schiphra et Pua qui n'hésitèrent pas à mettre en danger leur vie pour sauver celle de nombreux innocents. La <u>crainte de Dieu</u> leur donna le courage de s'exposer et de s'opposer au pouvoir de ce pharaon.

L'expérience de la reine Esther

Esther 4: 10-17

Les trois jours passés en prière donnèrent à Esther une force spéciale qu'elle ne croyait pas avoir. Sa vie avait mal commencé : dépourvue de parents, elle avait été confiée à son oncle. La beauté était la seule dot d'Ester; pour le reste, elle devait être docile et suivre, avant tout, les instructions de son oncle, Mardochée, puis les instructions des serviteurs qui la préparaient au concours de beauté et, finalement, les instructions du roi qui l'avait choisie comme reine.

Mais le temps arriva de ne plus dépendre des autres et de prendre des décisions difficiles. Malgré le risque énorme qu'elle courait, la jeune femme décida de se présenter devant le roi pour donner à son peuple le droit d'exister. En le faisant, elle montra son sens des responsabilités, son courage, et son habileté. La *prière* soutint cette femme vaillante dans sa lutte contre ceux qui détenaient le pouvoir et qui voulaient rendre au peuple d'Israël la vie encore plus dure.

La Shoah ou l'Holocauste (1939-1945)

La seconde guerre mondiale a laissé à notre monde un très lourd héritage : le massacre de juifs, tziganes, handicapés et témoins de Jéhovah sans que l'Eglise officielle ne réagisse. L'objectif était la purification ethnique : il fallait éliminer des millions d'êtres humains considérés de seconde catégorie. On a fait cela avec les moyens les plus cruels : de la séparation des familles, aux tortures, à l'extermination dans les chambres à gaz. Au milieu de toutes ces horreurs,

2

plusieurs individus et familles se sont distinguées et sont allés à contre-courant, se sont exposés et opposés, parfois en y laissant leur vie.

Oskar Schindler était un industriel allemand qui a sauvé, durant la Shoah, 1 200 Juifs en les faisant travailler dans ses fabriques d'émail et de munitions situées respectivement dans le Gouvernement général de Pologne et dans le Protectorat de Bohême-Moravie. Moshe Bejski entreprit de rechercher ces non-Juifs qui avaient sauvé des Juifs. Et il ressentit le besoin de rendre hommage à son sauveur. Il voulut que le devoir de mémoire ne s'appliquât pas seulement au mal, mais aussi au bien. Schindler a été honoré du titre de « Juste parmi les nations », par le Mémorial de Yad Vashem, à Jérusalem le 18 juillet 1967..

Martin Niemoller, pasteur protestant, allemand, dès 1931, appelle les pasteurs hostiles aux mesures antisémites du dictateur Hitler à s'unir au sein d'une nouvelle organisation « la ligue d'urgence des pasteurs » qui respectaient les principes de tolérance énoncés par la Bible. Cet appel a eu un grand écho: à la fin de l'année 1933, 6000 pasteurs, soit plus du tiers des ecclésiastiques protestants ont rejoint ce groupe dissident. Ils s'opposent aux mesures d'exclusion et de persécution prises envers les Juifs par Hitler et refusent d'obéir aux Nazis. Malgré les protestations, Niemoller, de nationalité allemande, est déchu de ses fonctions de pasteur, arrêté en 1937 et envoyé en camp de concentration, avec les prisonniers juifs qu'il voulait défendre. La compassion profonde envers ceux qui souffraient injustement aida les justes à risquer leur propre vie pour en sauver d'autres.

⇒ DEFENDRE LES DROITS CIVILS

Il n'y a ni sagesse, ni intelligence, ni conseil, en face de l'Éternel (Proverbes 21:30)

Parfois nous sommes appelés à prendre une position pour que la justice soit rétablie. Les victimes peuvent être les autres ou bien nous-mêmes. Parmi les droits les plus foulés aux pieds en tout temps, il y a ceux des femmes. Mais Dieu avait pris position il y a déjà des milliers d'années.

Les filles de Tselophchad (Nombres 27 : 1-11; Nombres 36 : 1-12; Josué 17:1-6)

L'Ancien Testament, dans trois chapitres, rapporte un même épisode qui concerne cinq jeunes femmes : Machla, Noa, Hogla, Milca et Thirtsa, filles de Tselophchad. Pour la loi du temps, elles n'avaient pas le droit d'hériter. Et c'était une injustice. Alors les jeunes filles décidèrent donc de s'exposer en affrontant, dans un contexte rituel, c'est-à-dire devant le tabernacle, les autorités civiles et religieuses et tout le peuple. Pour en arriver là , elles ont dû vaincre la peur de s'exposer

devant tous, franchir la frontière de leur sentiment d'infériorité en tant que femmes, parler sans se faire représenter d'aucun homme (parce que aucun homme ne se serait pas exposé pour elles), se présenter devant Dieu et mettre en discussion une loi donnée par Moïse.

Les filles de Tselophchad ont utilisé, pour faire cela, toute leur intelligence : elles ont compris quand il était temps d'agir; elles ont su où aller et à qui s'adresser; elles connaissaient les lois et ont trouvé les justes arguments. Et la réponse de Dieu est claire : « Les filles de Tselophchad ont raison » Nombres 27 : 7 ou dans nombre 36 : 6 « Voici ce que l'Eternel ordonne au sujet des filles de Tselophchad.....La <u>confiance dans le Dieu juste</u> leur a donné du courage et leur bataille a donné crédit, depuis ce moment-là, à toutes les femmes.

4

Martin Luther King (1929-1968)

Cela fait près de 50 ans que le pasteur Martin Luther King fut assassiné. Enfant, il a vécu à cause de la couleur de sa peau, ce que signifie être marginalisé et subir des injustices. La fin de la célèbre chanteuse Bessie Smith, morte parce qu'elle n'avait été accueillie par aucun hôpital à cause de la couleur de sa peau, l'histoire de Rose Parks à qui l'on avait ordonné de céder sa place dans le bus à un blanc, avaient suscité en lui une forte réaction de révolte. Cependant, il réussit à dominer ses pulsions de vengeance et à lutter avec les armes de l'Évangile, c'est à dire, la nonviolence. Les sit-in et les marches pacifiques dans les rues américaines provoquèrent une réaction violente. Martin Luther King ne se laissa pas intimider, il savait qu'il était en train de lutter pour une cause juste et, en le faisant, il était réconforté par la Parole de Dieu. Il reçut de la part de Dieu la force pour continuer à lutter, malgré les menaces envers sa propre personne et sa famille. Il avait un rêve que "les fils des anciens esclaves et les fils des esclavagistes un jour puissent s'asseoir ensemble à la table de la fraternité... qu'un jour des fillettes et des enfants noirs pourront donner la main à des fillettes et des enfants blancs, et marcher ensemble comme des frères et sœurs". Il paya un prix très élevé ce rêve puisqu'il fut assassiné, mais aujourd'hui grâce à son combat, dans beaucoup de pays le racisme est poursuivi par la loi. Malheureusement ce n'est pas le cas pour tous les pays.....La <u>Parole de Dieu</u> fut la compagne de ce grand homme de Dieu et elle l'aida à orienter sa juste bataille pour qu'il ne tombe pas dans la violence.

Les femmes adventistes du Kenya

Depuis l'an 2000, l'Église adventiste au Kenya gère un centre d'éducation et réhabilitation pour des fillettes promises comme épouses et acquises à prix d'argent, de la part de leurs familles, à des hommes plus âgés d'elles, souvent des vieux. Le Kajiado Adventist Education and Réhabilitation Center a été la création d'un groupe de femmes issues de Dorcas. Après avoir vu les

cas désespérés de ces fillettes qui avaient subi des mutilations génitales et qui avaient été promises en mariage dès 12 ans, à des vieillards de 60-70 ans, le département des Ministères des femmes de Nairobi, a commencé à recevoir 14 fillettes mais, avec le temps, de nombreuses fillettes ont trouvé refuge dans ce centre. On y offre à ces petites filles nourriture, logement, instruction, services de soutien psychologique et aide spirituelle. Pour la culture Masai, majoritaire au Kenya, donner de l'instruction aux filles est une perte de temps et d'argent. Le travail que le Centre fait est délicat et dangereux. Les responsables doivent affronter des pères enragés et menaçants qui veulent récupérer leurs propres filles (Adventist News Network du 16/6/2006). En Décembre 2013, une équipe a visité ce centre de réadaptation pour une session interactive et aussi des dons d'articles de toilette, etc. Le <u>sens de responsabilité</u> envers les faibles et les parias de la société aide ces femmes à affronter avec courage l'adversité et à leur donner des outils pour se battre contre l'exploitation et l'intimidation.

⇒ DEFENDRE LES DROITS RELIGIEUX

Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme (Matthieu 10:28)

Hanania, Mischaël et Azaria (Daniel 3)

Les trois amis de Daniel défendirent leur liberté d'adorer Dieu et non pas les hommes : ils étaient tout à fait conscients que leur choix les aurait mis distingués face des milliers de personnes. Le risque qu'ils couraient était réel. Cependant, ils osèrent répondre au grand roi Nebucadnetsar qu'ils ne s'agenouilleraient pas devant lui, que Dieu était suffisamment puissant pour les libérer d'une mort certaine. Mais, si Dieu en avait décidé autrement, ils ne seraient quand même pas compromis. Ils avaient une conscience claire des choix et des conséquences de leurs choix. ON le voit clairement au v. 17,18). Dieu les libéra et leur fidélité offrit une occasion unique de témoignage à des milliers de personnes. L'<u>intégrité morale</u> de ces hommes courageux est encore pour nous un exemple à imiter.

Les apôtres (Actes 5:17-33)

Après avoir été délivrés par une intervention divine de prison où ils avaient été enfermés à cause de la jalousie du grand-sacrificateur et des sadducéens, ils ne se cachèrent pas, mais ils revinrent au temple et ils continuèrent à prêcher. Ce même Pierre qui avait renié trois fois Jésus devant des serviteurs et des soldats, affirmait: "Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (v. 29), et il n'a pas redouté, avec les autres apôtres, d'accuser les autorités religieuses du meurtre du Fils

de Dieu, en risquant eux aussi la mort. Ainsi le <u>souvenir d'une expérience négative</u> aida Pierre à être courageux dans son témoignage et à ne plus renier son Seigneur.

Problèmes actuels

Encore aujourd'hui les chrétiens doivent affronter l'hostilité d'un monde qui a pour but suprême le pouvoir et le profit. L'expérience des chrétiens persécutés et tués sous les coups de sectes extrémistes, en Syrie, en Irak, au Soudan, dans divers pays d'Afrique, des chrétiens emprisonnés au Togo, au Sénégal, au Pakistan montrent que la fidélité au Seigneur peut nous coûter cher...

6

La situation n'est pas aussi grave dans d'autres parties du monde, mais le droit à la liberté religieuse n'est pas donné définitivement, même dans les démocraties qui paraissent les plus solides. Les divers attentats de l'année 2015, et en particulier ceux du 13 Novembre récemment, en France, entraînent des mesures encore plus radicales en matière de laïcité et les minorités religieuses souffrent des injustices et des limitations pour la libre expression de leur foi. Ainsi, nos jeunes ont et auront de plus en plus d'opposition pour respecter le sabbat dans les écoles, ainsi que les travailleurs et les professionnels dans leurs activités. Nous ne devons jamais baisser la garde et veiller à ce qu'on puisse respecter le plus longtemps possible la liberté religieuse pour tous, et la nôtre en particulier. Mais rappelons-nous que c'est en défendant la liberté religieuse pour tous que nous pourrons conserver le plus longtemps possible notre liberté religieuse en tant qu'adventiste du 7ème jour.

Le silence et la parole

Vous êtes le sel de la terre. Mais si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on? (Matthieu 5:13)

Tant que nous avons la possibilité de lutter et de manifester notre désapprobation, nous ne devons pas rester silencieux. Le pasteur Martin Niemöller, dissident avec Bonhoeffer dans l'Allemagne nazie, quand en 1937 il fut arrêté, écrivit un poème qui montre de manière très forte le danger mortel du silence

« D'abord, ils sont venus chercher les Communistes

Je n'ai rien dit parce que je n'étais pas communiste.

Puis ils sont venus chercher les syndicalistes

Je n'ai rien dit parce que je n'étais pas syndicaliste.

Puis ils sont venus pour les Juifs,

Et je n'ai rien dit parce que je n'étais pas un juif.

Puis ils sont venus pour moi

Mais il n'y avait plus personne pour me défendre »

7

Martin Luther King, qui avait appris le courage grâce aux exemples de Jésus et des prophètes, affirmait : "Je ne crains pas les mots des violents mais le silence des personnes honnêtes".

Ellen G. White écrivit une phrase, connue par tous les adventistes, qui nous invite à prendre nos responsabilités: "Ce dont le monde a le plus besoin, c'est d'hommes, non pas des hommes qu'on achète et qui se vendent, mais d'hommes profondément loyaux et intègres, des hommes qui ne craignent pas d'appeler le péché par son nom, des hommes dont la conscience soit aussi fidèle à son devoir que la boussole l'est au pôle, des hommes qui défendraient la justice et la vérité même si l'univers s'écroulait. » Education, p. 67-68

Dans la lutte pour la justice et la défense des droits, nous ne sommes pas seuls : Dieu nous soutient, mais beaucoup de personnes de bonne volonté sont aussi engagées. L'IRLA, association Internationale pour la Liberté religieuse, est l'organe officiel de l'Eglise Adventiste, en langue anglaise, qui défend la liberté religieuse dans le monde. L'Association Internationale pour la Défense de la Liberté Religieuse aussi, collabore à cette œuvre pour rappeler l'importance de la liberté religieuse. Notre jeune association en Guadeloupe, l'AGDLR, Association Guadeloupéenne pour la défense de la Liberté religieuse, créée en 2014, va reprendre le flambeau localement. Mais, tous les membres de l'Église adventiste de Guadeloupe sont appelés, tous, à travailler pour défendre la liberté et les droits, surtout ceux des plus faibles.

Puisse le Seigneur nous aider à vaincre la peur de nous opposer aux puissants et à notre tour de lutter avec les armes que nous avons déjà mentionnées : la crainte de Dieu plutôt que celle des hommes, la prière, la compassion profonde envers ceux qui souffrent injustement, la confiance dans le Dieu juste, l'étude des Saintes Écritures, le sens de responsabilité, l'intégrité morale. Les éventuelles expériences négatives du passé ne doivent pas nous affaiblir, mais nous donner la force de vaincre, avec l'aide du Seigneur, de transformer le mal en bien.

Et ne nous laissons pas décourager devant les premières difficultés, comme parfois cela arrive : "Si tu cours avec des piétons et qu'ils te fatiguent, comment pourras-tu lutter avec des chevaux? Et si tu ne te crois en sûreté que dans une contrée paisible, que feras-tu sur les rives tumultueuses du Jourdain? (Jérémie 12:5). D'autre difficultés vont survenir, plus grandes encore.....

Si, cependant, en mesurant nos forces, nous nous sentons faibles, la Parole de Dieu nous rassure parce que : "Le jour où je t'ai invoqué, tu m'as exaucé, tu m'as rassuré, tu as fortifié mon âme (Psaume 138:3).

8

DÉFINITION DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE RELIGION

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, et l'accomplissement des rites. »

Article 9, alinéa 1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Article 18, de la Déclaration universelle Des droits de l'homme.



LES IMPLICATIONS DE CETTE DÉFINITION

Le doit de **choisir sa religion** et la reconnaissance de ce même droit aux autres.

Le droit de **se rassembler et de pratiquer** sa religion individuellement ou en communauté.

Le droit d'enseigner sa religion et de témoigner librement et respectueusement auprès des autres.

La nécessité de **respecter le point de vue** des autres et de se réserver le droit ne pas être d'accord avec eux, le cas échéant.

Le droit d'être propriétaire des lieux de cultes.

La liberté de **confectionner**, **d'acquérir et d'utiliser**, en quantité adéquate, les objets et le matériel requis par les rites ou les usages d'une religion ou d'une conviction.

La liberté de **solliciter et de recevoir** des contributions volontaires, financières et autres,

de particuliers et d'institutions.

La liberté de former, de nommer, d'élire ou de désigner par succession les dirigeants appropriés, conformément aux besoins et aux normes de toute religion ou conviction.

La liberté d'observer les jours de repos et de célébrer les fêtes et cérémonies conformément aux préceptes de sa religion ou de sa conviction.

La liberté de **fonder et d'entretenir** des institutions charitables ou humanitaires appropriées.

La liberté **d'écrire, d'imprimer et de diffuser** des publications sur ces sujets.

La liberté **d'établir et de maintenir** des communications avec des individus et des communautés en matière de religion ou de conviction aux niveaux national et international.



Il n'y a pas qu'en terre d'islam que les chrétiens sont persécutés, et ils ne sont pas forcément les seuls à l'être. De l'Inde au Vietnam, tour d'horizon des pays où des croyants sont opprimés pour leur foi.

Tour du monde de l'intolérance religieuse (*Lα Vie*, 20/05/2015)

L'islamisme violent est la principale cause de la persécution des chrétiens aujourd'hui. Mais il n'en a nullement le monopole. Le communisme demeure un des persécuteurs les plus importants. Malgré des progrès en Chine, comme au Vietnam, la répression dans les pays communistes risque à tout moment de s'abattre sur les Églises. Le régime dictatorial de la Corée du Nord est toujours considéré comme le plus violemment antichrétien de tous. Ailleurs, toutes sortes de tribalismes et de pouvoirs abusifs font des victimes chrétiennes, comme le nationalisme hindou en Inde.

Inde: Des conversions contre de l'instruction

Une large majorité de la population indienne est hindoue, pour environ 2 % de chrétiens, soit 24 millions de personnes. Pour le Parti du peuple indien (BJP) au pouvoir depuis 2014, l'essence de la nation indienne est exclusivement hindoue: par leur origine exogène, les religions chrétienne et musulmane menaceraient cette identité. Sept des 29 États de l'Union indienne disposent d'une loi anticonversion, qui punit au nom de l'ordre public les conversions obtenues « par la force » ou par des « moyens frauduleux ». Paradoxalement, le Ghar Wapsi (« retour à la maison ») se développe dans le pays. Cet ensemble de rituels hindous permet la conversion publique et collective de chrétiens ou de musulmans. Des milliers d'entre eux seraient devenus hindous. Ces conversions sont fréquemment obtenues par des promesses: ouverture d'écoles, alliances matrimoniales. Cette année, à New Delhi, cinq églises ont été vandalisées en deux mois, et la marche de protestation organisée en réponse à ces profanations s'est soldée par l'arrestation de 200 chrétiens.

Corée du Nord : Rester caché pour survivre

Dans l'une des dictatures les plus fermées au monde, la persécution des chrétiens perdure

depuis la mise en place de la dynastie des Kim au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Avant 1945, 500 000 chrétiens étaient présents en Corée du Nord, la capitale actuelle Pyongyang était même surnommée « la Jérusalem de l'Orient » en raison du nombre important de ses églises. Mais en seulement dix ans, toute trace visible du christianisme a été effacée. Aujourd'hui, les quelque 200 000 à 400 000 chrétiens doivent garder leur foi secrète pour survivre. S'ils sont découverts, ils sont envoyés aux travaux forcés et meurent souvent d'épuisement. Dans un pays où toute célébration religieuse qui n'aurait pas pour objet le culte de la personnalité de Kim II-Sung et de ses descendants représente un danger, le christianisme est considéré comme une menace contre l'État à cause de ses liens potentiels avec l'Occident, qui entraveraient le développement du dernier régime communiste stalinien.

Sri Lanka: Des citoyens de seconde classe

Après la fin de la guerre civile entre Cinghalais et Tamouls en 2009, des groupes extrémistes bouddhistes ont émergé et ont commencé à stigmatiser les autres religions, dont les chrétiens, mais aussi les hindous et les musulmans, considérés comme des citoyens de seconde classe. Les chrétiens ne -représentent que 8 % de la population sri-lankaise, mais la communauté religieuse détient un rôle clé, puisqu'elle est la seule communauté dont les adeptes appartiennent à différents groupes ethniques. Leur situation semble s'améliorer depuis peu, le nouveau gouvernement ayant pris des mesures positives pour lutter contre l'intolérance religieuse. Fin avril, le président Maithripala Sirisena a approuvé un projet de loi visant à sanctionner les discriminations -ethniques et religieuses au Sri Lanka. Par cette décision, le gouvernement tient également à doter les institutions judiciaires de moyens de lutte, notamment contre les nombreuses attaques de lieux de culte musulmans et chrétiens.

Birmanie : Violations répétées de la liberté religieuse

Pendant près de 50 ans, le pays a été régi par une série de dictatures militaires. Le régime persécutait les chrétiens du peuple Chin situé dans l'Ouest du pays. Durant la junte, les soldats birmans ont détruit les lieux de culte, les villages, les maisons des fidèles. En 2011, le régime militaire a officiellement laissé la place à un pouvoir civil dirigé. Même si aujourd'hui la population chrétienne souffre moins des persécutions, elle est toujours une cible privilégiée. Un rapport de la CHRO (Chin Human Rights Organization), publié en 2014, dénonce les violations de la liberté religieuse des Chins chrétiens et appelle le gouvernement à réagir. Des milliers de Chins ont déjà fui les discriminations et la pauvreté, en -Malaisie ou en Inde. Une grande partie de l'État Chin reste encore inaccessible à l'aide humanitaire. Famine, malnutrition, maladie sont les souffrances quotidiennes de cet État considéré comme l'un des plus pauvres d'Asie du Sud-Est. Aujourd'hui, le régime birman semble reprendre ses persécutions sur les Rohingyas, une minorité musulmane victime depuis 2012 d'une véritable épuration ethnique.

Chine: Cachez-nous ces croix...

Dans les années 1960 et 1970, le régime communiste a fait subir aux chrétiens une des campagnes de persécution les plus implacables jamais enregistrées. Cette répression folle relâchée, le pays a connu, dès les années 1980, des dizaines de millions de conversions au christianisme, faisant dire à l'association Portes ouvertes qu'il s'agit du « plus grand réveil jamais vu au monde ». Aujourd'hui, il y aurait entre 80 et 100 millions de chrétiens, majoritairement des évangéliques, sur 1,4 milliard d'habitants. Or, la répression, moindre, mais imprévisible, risque à tout moment de s'abattre sur les différentes communautés. Ainsi, dans la province de Zhejiang, les autorités ont interdit les croix au sommet des nombreuses églises et clochers et sont actuellement en train de les abattre! L'idée étant apparemment de lutter contre la présence visible des chrétiens dans une province où leur nombre explose, menaçant de dépasser les effectifs du Parti communiste. Dans la province de -Wenzhou, connue pour le nombre des conversions, des églises ont purement et simplement été démolies. En même temps et ailleurs, des groupes de chrétiens peuvent mener une vie paisible. Selon Portes ouvertes, les chrétiens courent le risque de subir la persécution quand leur Église est perçue comme trop puissante ou trop politique, surtout quand elle semble concurrencer les services fournis par l'État. Concernant l'Église catholique, qui aurait 20 millions de fidèles, les autorités continuent de vouloir imposer les évêques qu'elles auraient elles-mêmes choisis, ce que le Vatican ne peut accepter.

Érythrée : Surveillance et répression

Depuis son indépendance par rapport à l'Éthiopie en 1993, l'oppression qui pèse sur les chrétiens en Érythrée ne cesse de s'accentuer. Parmi les différentes branches chrétiennes, seules les Églises orthodoxe, luthérienne et catholique sont reconnues, mais elles sont également surveillées de très près, et toutes les décisions prises doivent d'abord être approuvées par le gouvernement. Les autres Églises, évangélique, pentecôtiste ou les Témoins de Jéhovah, sont interdites depuis 2002. Leurs adeptes sont traqués et soumis à un espionnage constant. Ils deviennent les cibles d'arrestations et sont détenus dans des conditions inhumaines, subissant des actes de torture et de mauvais traitements en raison de leurs activités religieuses non autorisées et considérées comme une atteinte à la sécurité nationale. Jusqu'à 3 000 personnes seraient emprisonnées pour motifs religieux en Érythrée. Les chrétiens, principalement les jeunes, continuent de quitter en masse le pays.

Laos: La chasse aux agents occidentaux

Ce petit pays communiste est majoritairement adepte du bouddhiste theravada. Les chrétiens sont très minoritaires (2,5 %, soit 160 000 personnes) et subissent des pressions de la part du Parti communiste au pouvoir. Selon l'association Portes ouvertes, ils peuvent aussi être victimes de harcèlement de la part de bouddhistes, surtout au niveau local. Les chrétiens, dont une moitié serait catholique et l'autre protestante, sont souvent perçus comme des « agents occidentaux » opposés au communisme. S'ils sont membres des ethnies Katin ou Hmong, la persécution risque de redoubler d'intensité. Certaines Églises sont reconnues par les autorités et ont le droit de se réunir. C'est le cas des catholiques, des adventistes et d'une Église évangélique. De nombreuses dénominations non reconnues, comme les méthodistes et d'autres Églises indépendantes, font souvent l'objet d'arrestations arbitraires.

Vietnam: Une histoire marquée par les persécutions

En 1988, Jean Paul II a canonisé 117 martyrs vietnamiens: l'histoire de l'Église catholique au Vietnam est marquée par les persécutions. Dans ce pays communiste, les pratiques religieuses minoritaires sont encore observées avec suspicion par les autorités. C'est particulièrement le cas du christianisme, perçu comme étranger et occidental. La constitution vietnamienne de 2013 garantit la liberté de religion, mais les Églises sont tenues de soumettre chaque année un programme d'activités détaillé aux comités populaires communaux. La loi stipule que la liberté de croyance ne peut être utilisée en opposition avec « la politique de l'État ». Un nouveau projet de loi présenté le 22 avril, prévoyant un cadre plus strict encore, a suscité de vives réactions parmi l'épiscopat vietnamien. Si les chrétiens des villes sont régulièrement inquiétés pour l'organisation d'activités non déclarées, ce sont surtout les chrétiens originaires des tribus montagnardes, notamment les Hmong, qui sont ciblés par la répression politique.





(h	
1/	



Bulletin de souscription 2016Abonnements à Conscience et Liberté



Bulletin de souscription 2
Abannaments à Conscience et Libe



SECTION LOCALE :
A offrir par la section locale aux personnalités (Collectivités locales, personnel de direction établissements scolaires)
■ Maire et adjoints □
■ Conseiller général □
■ Conseiller régional □
■ Principal du collège □
Proviseur du lycée
■ Autre
ABONNEMENTS
Nbre total d'abon. : X 10 €* = € *Prix unitaire du livre.
REGLEMENT
□ ESP
□ *CHQ − N° CHQ :
CONTACT
NOM :
PRENOM:
Tél.:@:

REGLEMENT JOINT A LA COMMANDE ET A ENVOYER A :

Eglise Adventiste du 7^{ème} jour de la Guadeloupe Département des Affaires Publiques et de la Liberté Religieuse **BP 19 - 97151 POINTE A PITRE CEDEX**

SECTION LOCALE :
A offrir par la section locale aux personnalités (Collectivités locales, personnel de direction établissements scolaires)
■ Maire et adjoints □
■ Conseiller général
■ Conseiller régional □
■ Principal du collège
■ Proviseur du lycée □
■ Autre □
ABONNEMENTS Nbre total d'abon. : X 10 €* = € *Prix unitaire du livre.
VOTRE REGLEMENT
□ ESP
□ *CHQ − N° CHQ : Nom banque : *Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la : FACSA
CONTACT
NOM :
PRENOM:FONCTION:
Tél.:@:

REGLEMENT JOINT A LA COMMANDE ET A ENVOYER A :

Eglise Adventiste du 7ème jour de la Guadeloupe Département des Affaires Publiques et de la Liberté Religieuse **BP 19 - 97151 POINTE A PITRE CEDEX**

SECTION LOCALE :		
A offrir par la section locale aux personnalités (Collectivités locales, personnel de direction établissements scolaires)		
■ Maire et adjoints □		
■ Conseiller général □		
■ Conseiller régional □		
■ Principal du collège □		
■ Proviseur du lycée □		
■ Autre		
<u>ABONNEMENTS</u>		
Nbre total d'abon. : X 10 €* = € *Prix unitaire du livre.		
REGLEMENT		
□ ESP		
□ *CHQ − N° CHQ :		
CONTACT		

REGLEMENT JOINT A LA COMMANDE ET A ENVOYER A :

Eglise Adventiste du 7ème jour de la Guadeloupe Département des Affaires Publiques et de la Liberté Religieuse **BP 19 - 97151 POINTE A PITRE CEDEX**

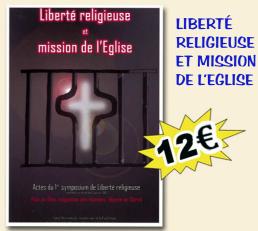
Liste des ouvrages qui peuvent être empruntés à la bibliothèque LR à la fédération :

- Manifester sa religion : Droits et devoirs compil de plusieurs interventions sous la direction de B. Duarte
- L'Evangile éternel dans un monde en mutation de Jon Paulien
- Au nom de Dieu de Joseph Yacoub
- Tirs croisés de Caroline Fourest Fiammetta Venner
- Le pélerin et le converti de Hervieu - Léger
- L'Evangile au coeur du monde socio politique et méiatique aux Antilles Guyane de Daniel E. Milard
- Déclaration Ethique et faits de société III
 Sexualité
 Bioéthique
 Style de vie...
 de l'Eglise Adventiste du 7e jour
- Déclaration Ethique et faits de société
 Sexualité
 Bioéthique
 Environnement ...
 de l'Eglise Adventiste du 7e jour
- Prosélytisme ou mission? Quand l'évangélisation affirme le respect de la autre. Actes colloque de la faculté adventiste Collonges sous Salève 26 au 28 avril 2002
- Petit traité d'histoire des religions de Frédéric Lenoir

- L'identité religieuse au sein de l'adventisme (1850-2006) de Maurice Verfaillie
- Homosexuality, Marriage et l'Eglise Roy E. Gane, Nicholas P. Miler, H. Peter Swanson
- Revue adventiste (mensuelle) L'Evangélisation déc. 2011
- Revue adventiste (mensuelle) Le Libéralisme janv. 2012
- Revue adventiste (mensuelle) Appel à l'unité dans l'église oct. 2012
- Revue adventiste (mensuelle)
 Réveil et paroles de Dieu semaine de prière 2012
- "La vision d'un homme a changé le monde" (DVD) Film d'Eric Till

En vente au secrétariat liberté religieuse de la Fédération de la Guadeloupe









au coeur de la Mission

Ecoutez et faites écouter **93,3Mhz** Radio Vie Meilleure

Le Département de la Liberté Religieuse et des Affaires Publiques présente : « Le magazine de la liberté religieuse » chaque 3ème samedi du mois à 13h30 après le BIA sur Radio Vie Meilleure

